



**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL**

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL
SAMEDI 24 Septembre 2016 AU SIEGE DE LA LIGUE**

Président : Dr Vincent NOLORGUES

**Membres présents : MM. FOURNEL – CHAMPEIL – MILVAQUE – POITEVIN - BEGON – BERTIN –
BLANCARD – CHANET - COUTARD – DUCHER – JUILLARD - JURY – RAYMOND – RODRIGUES –VANTAL**

Excusés : MME JOUVE - MM. DEFOUR - DUMUNIER – LOUBEYRE – ROCHE - REYNAUD

Assistent à la réunion : MM. MEZURE (Directeur) – MROZEK (Président de la CRA)

Invités : MM. BARBET (Président de la Ligue Rhône-Alpes) et DEFAY (Directeur Général de la Ligue Rhône-Alpes)

Allocution du Président Vincent NOLORGUES :

Bonjour à toutes et à tous

Avant tout autre propos je tiens à remercier de leur présence qui nous honore,

Denis TROSSAT Trésorier de la FFF mais qui connaît bien les problèmes que nous rencontrons régulièrement dans notre territoire, car ancien président d'un district rural le Jura où il habite toujours.

Bernard BARBET président de la Ligue Rhône-Alpes qui a été président de la Ligue du Football Amateur, lui aussi ici du tissu rural de l'Ain dont il a aussi été président de district.

Richard DEFAY directeur de cette même ligue que j'ai longtemps connu à la LFA où son dévouement au service du football amateur faisait merveille mais peut être de l'ombre à certains ou certaines.

Voilà nous y sommes, c'est bien la dernière fois que les clubs de la Ligue d'Auvergne en tant que telle se réunissent en Assemblée Générale.

Mais dernière assemblée générale ne veut pas dire fin du football dans les villes et villages des quatre départements qui constituaient notre Ligue.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Cela reste une page qui se tourne et je ne pense pas que ce soit un honneur d'être le président en ce jour ; certains de nos anciens dirigeants doivent se retourner dans leur tombe mais les évolutions sont inéluctables et je préfère voir les projets qui nous attendent plutôt que pleurer sur notre passé.

Cependant je tiens à rendre hommage à ceux qui m'ont précédé :

Monsieur THEVENIN le fondateur qui est resté aux commandes une quarantaine d'années, Louis LYAND, Georges BERNARD, Georges ROUMEC, Léon Chabrier, Daniel MIRAL.

Président de la Ligue depuis 8 ans, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la Ligue, le personnel technique, le personnel administratif dont je dois louer l'implication et la faculté d'adaptation aux changements et remercier encore les deux directeurs qui m'ont personnellement assisté Sandrine MARCOT et Jean-François MEZURE.

Je ne peux pas passer sous silence deux personnages marquants que j'ai connus à l'ancien siège Georges BESSON et Jannick AUZELLE encore en mémoire de la plupart d'entre nous.

Je tiens à remercier aussi tous les élus de la Ligue mais surtout ceux avec qui j'ai eu l'honneur de travailler et en particulier les présidents de District avec qui l'unité a toujours été parfaite;

Mais je dois surtout vous remercier tous pour la confiance que vous nous avez témoignée et la patience et l'indulgence dont vous avez fait la preuve envers nous.

Avant de statuer sur notre rapprochement avec nos voisins rhônalpins nous allons étudier les comptes de la Ligue et vous pourrez juger que la situation est bonne et que notre apport dans la nouvelle ligue est loin d'être négligeable, au contraire il est même important en regard du nombre de licenciés.

Une fusion: Pourquoi ?

Ce n'est pas une volonté du football ou de la fédération mais un diktat gouvernemental dans le cadre de la Loi Notre pour soi-disant améliorer la compétitivité au niveau européen et mondial et pour faire des économies. L'avenir nous le dira mais je suis loin d'être convaincu que ces quelques modifications puissent concurrencer la dérégulation et l'emballement mondial général. Quant aux économies elles me semblent encore bien lointaines.

Une fusion: Comment ?

Je vous ai déjà dit que nous faisons une fusion absorption pour des raisons purement économiques: en fait pour éviter de ne pas donner plus de taxes que le minimum à un état qui prélève un impôt sur quelque chose qu'il nous impose et qu'on n'avait pas demandé. Mais nous avons appris il y a quelques jours que la FFF prendrait en charge cette somme, merci Denis, mais cela aurait quand même été irrationnel de ne pas opter pour cette formule.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Et comme le patrimoine rhônalpin est un peu supérieur c'est la ligue d'auvergne qui est absorbée.

Mais être absorbé ne veut pas dire disparaître, les clubs auvergnats et les membres de la Ligue ne rejoignent pas Rhône-Alpes mais entrent dans une grande ligue où ils auront toute leur place en apportant leur dynamisme et leurs expériences.

Une nouvelle ligue qui a des projets que nous mènerons ensemble et où l'inventivité des auvergnats sera un atout. Rhône-Alpes avait la force du nombre, l'Auvergne, elle, a dû déployer beaucoup d'ingéniosité pour garder une pratique dynamique malgré une démographie plus réduite et une économie moins puissante. L'Auvergne n'a jamais été en retard et a même été en avance sur beaucoup de points comme l'équipe technique régionale.

Depuis un an les travaux pour cette fusion ont été nombreux mais rapidement fructueux. Lors des différentes rencontres les positions auvergnates ont toujours été respectées et souvent reprises en particulier dans l'établissement des statuts.

La nouvelle ligue a déjà conscience de son gigantisme et rassurez-vous, votre pratique quotidienne ne sera pas bouleversée. Le nombre de poules de championnat est conservé et il n'y aura pas de voyages extrêmes pour les matchs, les commissions ou pour rencontrer élus et personnels. Je suis persuadé que pour l'immense majorité des clubs il n'y aura aucun changement perturbant. A coup sûr ce sont les élus qui feront plus de kilomètres

Le site de Cournon continue à vivre et sera désormais une des maisons des 250 000 licenciés d'Auvergne-Rhône-Alpes. De plus le site de Cournon verra vraisemblablement sous peu l'arrivée du District du Puy de Dôme ce qui renforcera le dynamisme de cette véritable maison de football.

Nous reviendrons tout à l'heure de manière plus détaillée et plus technique sur cette fusion et je ne vais pas m'étendre plus longtemps car le temps vous est compté.

Pour moi aujourd'hui ce n'est la fin de rien mais le début d'un futur passionnant.

Mais en ce jour je tiens encore à vous remercier, vous dire que je suis honoré d'avoir pu vous aider, vous assurer que je veillerai au respect des gens que nous sommes et que je suis quand même fier de ce que nous avons accompli, fier de ce que nous apportons mais encore plus fier de ce que nous apporterons à notre grande Ligue».

Après vérification des pouvoirs, le quota exigé des voix comptabilisées est atteint.

L'Assemblée Générale des clubs de la Ligue d'Auvergne peut donc délibérer légitimement et conformément aux dispositions fixées aux statuts.

Sur les **150 clubs convoqués, 137 clubs sont présents.**

Le quorum est atteint avec **88.97 % (1 234 voix sur 1 387)**



**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL**

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

**ASSEMBLEE GENERALE POUR FUSION-DISSOLUTION
BILAN DES PRESENCES**

Membres du Conseil de Ligue :

Présents : **16** sur 21 (soit **16** voix)

Absents excusés : **5** – DEFOUR - DUMUNIER – JOUVE - LOUBEYRE et ROCHE

ALLIER :

* **Clubs de Ligue :** clubs présents : **18** sur 19 (soit **117** voix)

Absents : **1** – S.C. ST POURCAIN (508742)

* **Délégués du District :** **23** clubs présents sur 23 (soit **223** voix)

Absents : Aucun

CANTAL :

* **Clubs de Ligue :** clubs présents : **16** sur 16 (soit **107** voix)

* **Délégués du District :** **6** clubs présents sur 9 (soit **62** voix)

Absents: **3** – U.S. ASPRE MARONNE (545362)

A.S. AYRENS-ST ILLIDE (517578)

ET.S. ST MAMET (520154)

HAUTE-LOIRE :

* **Clubs de Ligue :** clubs présents : **15** sur 17 (soit **122** voix)

Absents : **2**– A.S. GRAZAC-LAPTE (526529)

S.C. LANGOGNE (503566)

* **Délégués du District :** **8** clubs présents sur 8 (soit **153** voix)

Absents : Aucun



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

PUY-DE-DOME :

* **Clubs de Ligue :** clubs présents : **40** sur 41 (soit **260** voix)

Absents : **1** - F.C. PERIGNAT LES SARLIEVE (546837)

* **Délégués du District :** **11** clubs présents sur 17 (soit **174** voix)

Absents: **6** - F.C. BLANZAT (533382)

U.S. COURPIERE (506497)

DUROLLE FOOT (580467)

A.S. LIVRADOIS SUD (552110)

F.C. NORD COMBRAILLE (547675)

F.C. VERTAIZON (531942)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1/ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2016 est approuvé à la majorité.

2/ Approbation des comptes clos au 30 Juin 2016

Monsieur Régis ALLEGRE, Commissaire aux Comptes et Monsieur Jacques VANTAL, Trésorier de la Ligue d'Auvergne, présentent les comptes en insistant sur les chiffres les plus marquants.

Monsieur ALLEGRE présente les comptes d'une façon formelle :

➤ **Bilan Actif**

Immobilisations: la valeur nette comptable intégrant aussi bien le terrain que le bâtiment et l'ensemble des investissements réalisés (matériels, véhicules...) est de 2 249 267 €.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Stocks : investissements informatiques (tablettes pour les clubs) : 57 244 €

Créances : règlements non effectués auprès de la Ligue au 30 juin 2016 : 283 918 €

Trésorerie : fonds placés et disponibilités : 1 296 730 €

➤ **Bilan Passif**

Fonds associatifs : 2 329 335 €

Provisions (indemnités départs en retraite, litiges,...) : 189 591 €

Dettes (emprunts contractés pour la construction, fournisseurs, impôts...): 1 386 235 €

➤ **Compte de résultat**

EN TERME DE PRODUITS :

Produits d'exploitation : 2 574 620 € contre 2 503 122 € la saison passée, soit une augmentation de 2.86 %.

En détail une partie facturée pour 1 507 690 €, des subventions reçues pour 482 534 € et des transferts de charges pour 460 899 €.

Produits financiers : 36 657 €

Produits exceptionnels : 57 619 €

Total des produits : 2 668 896 €

EN TERME DE CHARGES :

Charges d'exploitation : elles ont progressé de 3.57 %, soit 2 561 994 € contre 2 475 794 € en juin 2015, la charge la plus importante correspond aux salaires et aux charges sociales.

Charges financières : 27 143 € (intérêts d'emprunts)

Charges exceptionnelles : 50 070 € (provision pour litige avec un club)

Total des charges de : 2 643 173 €

Soit un **résultat** excédentaire de : 25 723 €

Monsieur ALLEGRE note qu'une estimation du bénévolat a été effectuée. Ce bénévolat permet de valoriser le temps passé par les élus et les membres de commissions.
Cette estimation est de 329 005 €.

Sur ces bases, le Commissaire aux Comptes a pu établir ses rapports.

➤ **RAPPORT POUR LES COMPTES ANNUELS** :

« Après avoir procédé aux vérifications jugées nécessaires, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière des comptes annuels ».

➤ RAPPORT SPECIAL :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée entre les élus et l'association au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L 612-5 du code de commerce ».

La parole est donnée à Monsieur Jacques Vantal qui présente les comptes de façon plus illustrée. Monsieur Vantal présente les éléments forts de l'activité de la Ligue en matière comptable.

LES RESSOURCES

- Subventions obtenues : notamment les contrats d'objectifs FFF pour 200 785 €, le Conseil Régional pour 63 000 €, les subventions fédérales pour 182 269 €.
- Production vendue : + 27 491 € par rapport à la saison dernière
 - Licences, droits de changement de club, ... : 1 103 473 € contre 1 077 365 €
 - Amendes et frais de dossiers : 116 562 € (+ 8 274 €)
 - Location de salles, partenariat MDS restent stables
 - Autres partenariats : + 13 000€ (notamment I CREDIT AGRICOLE pour la FMI
 - Les autres productions vendues restent stables (participation sur frais administratif...)
- Charges de fonctionnement : 2 668 898 € contre 2 551 090 € en juin 2015.

Monsieur Vantal présente les variations les plus sensibles.

En baisse :

- Electricité : - 1 805 € (renégociation du contrat)
- Fournitures administratives : - 20 081 €
- Entretien, réparation ligue : - 20 662 € correspondant à la fermeture du Pôle Espoirs de Vichy (entretien des terrains)
- Personnel extérieur : - 10 507 €
- Déplacements des commissions : - 6 169 € (visio-conférence)
- Hébergement et repas : - 38 436 € (fermeture du Pôle Espoirs)
- Contrats d'objectifs : - 18 992 €



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

En hausse :

- Location mobilières : + 22 750 € (rachat contrat photocopieur compensé par virement du nouveau fournisseur).
- Formation des cadres techniques et des étudiants STAPS : + 9 748 €
- Arbitres, Délégués, Observateurs : + 13 797 €
- Formation BMF : + 6 371 €
- Rémunération et taxe sur salaires : + 64 000 €
- Indemnités versées aux services civiques : 6 457 €
- Provisions pour risques sociaux : 41 662 €

Le compte de résultat est donc de 25 723 €

Monsieur VANTAL insiste ensuite sur la capacité d'autofinancement qui s'élève à 234 592 € contre 126 188 € la saison passée.

LA TRESORERIE

Les charges non décaissées de trésorerie (amortissements, provisions,...) ont permis de générer une trésorerie de 234 593 €.

Ainsi, le solde de trésorerie est de 1 265 674 € à la date du 30 juin 2016.

Monsieur VANTAL présente ensuite le bilan comparativement à la saison passée.

	ACTIF 3 905 159 €	PASSIF 3 905 161 €		ACTIF 3 828 985 €	PASSIF 3 828 985 €	
IMMOBILISATIONS	2 249 267 €	2 329 335 €	FONDS ASSOCIATIFS	2 375 871 €	2 321 990 €	FONDS ASSOCIATIFS
STOCKS	57 244 €			50 478 €		
ACOMPTES VERSÉS	18 000 €	189 591 €	PROV., FONDS DÉDIÉS	22 132 €	113 483 €	PROV., FONDS DÉDIÉS
CRÉANCES USAGERS	62 440 €			385 902 €		
AUTRES CRÉANCES	221 478 €			994 602 €		
TRÉSORERIE	1 296 730 €	665 319 €	DETTES FINANCIÈRES		716 499 €	DETTES FINANCIÈRES
		31 795 €	TRÉSORERIE NÉGATIVE			
		259 977 €	DETTES FOURNISSEURS		338 527 €	DETTES FOURNISSEURS
		429 144 €	AUTRES DETTES		338 486 €	AUTRES DETTES

Monsieur VANTAL précise que l'apport de la Ligue d'Auvergne à la nouvelle Ligue est représenté par les fonds associatifs soit 2 329 335 €.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Le Président donne la parole à la salle puis demande de passer aux votes.

1^{ère} résolution : Approbation des comptes clos au 30 Juin 2016

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat au report à nouveau est approuvée à l'unanimité.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

1. Les Lois du Jeu

Le Président NOLORGUES donne la parole à Monsieur Sébastien MROZEK.

Monsieur Sébastien MROZEK présente les principales grandes « nouveautés » relatives aux lois du jeu sur les 95 répertoriées et dont certaines ont pu être identifiées et commentées lors de l'Euro 2016.

2. La FMI (feuille de match informatisée)

Monsieur David ROCHES présente les résultats de la saison en soulignant la bonne volonté des clubs avec un taux de réussite de 94 %.

Pour la nouvelle saison, Monsieur Rochès présente le planning de la poursuite des lancements (féminines, jeunes...). Il rappelle que de nouvelles dotations seront effectuées en fonction de différents critères (nombre d'engagés, installations, nombre de tablettes déjà distribuées..) ; en effet les tablettes sont affectées aux clubs et non aux équipes.

Il n'y aura pas une tablette pour une équipe, une même tablette pouvant être utilisée par plusieurs équipes.

3. F.A.F.A

Le Président NOLORGUES informe que le F.A.F.A. est renouvelé avec des sommes en baisse par rapport aux deux saisons passées où les clubs ont pu bénéficier d'aides importantes dans le cadre de l'Euro 2016.

Il précise que l'emploi, la formation et les transports restent sur des enveloppes nationales.

Pour les équipements, nous sommes revenus à des enveloppes régionales, sachant que pour 2016-2017, l'ex-Auvergne et l'ex-Rhône-Alpes conservent des enveloppes majorées.

Pour l'ex Ligue d'Auvergne l'enveloppe est de 286 000 €.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte puis donne la parole à Monsieur Denis TROSSAT, Trésorier de la Fédération Française de Football, représentant le Président de la Fédération Française de Football, Monsieur Noël LE GRAËT.

Monsieur TROSSAT transmet le bonjour et les vœux de réussite de Monsieur LE GRAËT pour les travaux de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Noël LE GRAËT souhaite que cette réforme imposée par l'état soit une réussite car la première discipline sportive de notre pays se doit de réussir et de montrer l'exemple.

Rappelant succinctement la loi NOTRe, les ligues régionales passeront de 22 à 13.

L'Etat a décidé que le sport français ne ferait pas exception, et que les territoires des Ligues et Districts allaient fidèlement épouser les régions et les départements.

Il salue le travail effectué par les Ligues d'Auvergne et de Rhône-Alpes et plus particulièrement le travail du Président NOLORGUES tant au niveau régional que national et notamment sur la réflexion de l'équilibre des voix entre les Ligues et les Districts.

Il tient à souligner que cette réforme ne va pas changer fondamentalement le fonctionnement des clubs.

Il faut vivre cette réforme comme un véritable défi et faire en sorte que cette obligation soit une véritable opportunité et que la nouvelle ligue s'appuie sur les compétences des deux anciennes ligues, sachant que l'union fait la force.

Dans le cadre de cette réforme, la fusion entre l'Auvergne et le Rhône-Alpes peut être citée en exemple, pour leur travail bien conduit.

Il tient également à souligner le travail accompli par les Districts dans le projet de fusion.

Il constate une forte volonté de travailler ensemble qui doit permettre de réussir cette fusion.

Monsieur TROSSAT souhaite de bons travaux d'Assemblée Générale.

Le Président Nolorgues présente alors la réforme territoriale et la fusion des Ligues d'Auvergne et de Rhône-Alpes en abordant et développant les points suivants :

Pourquoi une réforme territoriale ?

« D'une obligation légale... à une opportunité de transformation pour mieux affronter les défis à venir ».



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

En quoi consiste la réforme territoriale ?

- La fusion des 2 ligues pour former la grande Ligue Auvergne Rhône-Alpes,
- Le projet de traité de fusion élaboré par le Conseil de Ligue d'Auvergne et le Comité de Direction de la Ligue Rhône-Alpes
- Les nouveaux statuts

Que contient le traité de fusion ?

Le Président aborde les points essentiels :

- Les conséquences du rapprochement au plan juridique (dissolution sans liquidation), comptable et sur les ressources humaines.
- Les conséquences sur les licences, les règlements et les élus (membres de commissions, du Conseil de Ligue, du Bureau...).
- Les caractéristiques de la Grande Ligue (statuts, nom, adresses des établissements, districts).
- Les dates d'effet de la fusion au plan comptable (1^{er} Juillet 2016) et au plan juridique (1^{er} Octobre 2016).

Rapport du Commissaire à la fusion :

Nommé par le Tribunal de Grande Instance de Lyon le 9 Mai 2016, le Commissaire à la fusion a établi son rapport sur la base des comptes intermédiaires arrêtés au 31 mars 2016.

Si le Commissaire à la fusion ne peut se prononcer sur la réalité des apports au 30 juin 2016, puisque le traité de fusion ne fait état que des valeurs au 31 mars 2016, il termine ses conclusions en précisant que ses « travaux n'ont pas révélé d'anomalie sur les estimations des apports au 31 mars 2016 ».

Le Président demande alors aux clubs de voter deux résolutions pour entériner la fusion.

1^{ère} résolution :

Approbation de la fusion de la Ligue d'Auvergne et de la Ligue Rhône-Alpes selon les termes et conditions définis dans le projet de traité de fusion comportant les statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

L'Assemblée Générale approuve la fusion à l'unanimité des membres présents dans les termes de la résolution figurant en annexe.

2^{ème} résolution :

Dissolution sans liquidation de la Ligue d'Auvergne à compter de la réalisation définitive de la fusion.

L'Assemblée Générale approuve la dissolution sans liquidation à l'unanimité des membres présents dans les termes de la résolution figurant en annexe.



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Le Président NOLORGUES donne ensuite la parole à Monsieur BARBET, Président actuel de la Ligue Rhône-Alpes.

Monsieur BARBET exprime tout son plaisir d'avoir pu participer avec Monsieur Richard Defay, Directeur Général de la Ligue Rhône-Alpes, aux travaux de cette Assemblée Générale.

« Même si la fusion a été imposée, elle doit être vécue comme une véritable opportunité qui doit amener à changer un certain nombre de nos fonctionnements, qui ont bientôt 100 ans, afin d'évoluer ».

Cette fusion qui va entraîner un éloignement des clubs du siège de leur ligue doit être compensée par un allègement des tâches des districts au niveau administratif, financier ou juridique pour que ceux-ci puissent mieux se consacrer à l'accompagnement des clubs.

Mais devant les réticences qui ne manqueront pas de se faire jour, il y aura un gros travail de conviction à mener.

Le Président BARBET confirme que cette fusion ne fut pas la plus difficile à réaliser car les deux ligues avaient déjà beaucoup de points communs et notamment les compétitions seniors masculins.

Le Président BARBET rappelle le travail mené dans les 5 groupes de travail (statuts et gouvernance, organisation et ressources humaines, juridique et financière, sportif, ETR et arbitrage) avec un esprit très constructif et en particulier du côté des auvergnats.

Beaucoup de choses qui existaient en Auvergne sont restées au détriment de Rhône-Alpes. Si dans le cadre juridique c'est une fusion-absorption, dans les travaux menés ensemble, cette absorption n'a jamais été mise en avant.

Dans les faits, c'est plutôt une fusion-crédation, l'absorption ayant été choisie seulement pour des raisons fiscales et de charges administratives.

A ce propos, le Président Barbet insiste sur le fait que les coûts induits seront pris en charge par la Fédération Française de Football et remercie Monsieur Denis TROSSAT.

Sur le plan des compétitions il précise qu'il sera maintenu une répartition géographique qui ne sera pas forcément Auvergne d'un côté et Rhône-Alpes de l'autre mais plutôt une répartition Est/Ouest, sachant que la frontière sera différente chaque année selon les niveaux.

Cette répartition géographique se fera également lors des premières Assemblées Générales en désignant des lieux centraux afin que la majorité des clubs puissent être présents.

Le Président Barbet présente ensuite le projet du site de Tola Vologe, installations laissées par l'Olympique Lyonnais. Ce site permettra d'accueillir le siège administratif de la nouvelle Ligue, le Centre Inter-Régional de formation, un Centre technique et le Pôle Espoirs garçons, avec des terrains, une restauration et un hébergement.



**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL**

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

Les négociations sont en cours et sont en bonne voie.

Le Président BARBET termine ses propos en exprimant tout le plaisir d'avoir pu rencontrer les clubs auvergnats et tout le plaisir de travailler avec eux pour réussir le challenge à venir au bénéfice des clubs ; ceux-ci étant, comme disait Jean-Pierre ESCALETTE « la cellule de base du football français et les gens qui s'occupent des clubs étant le moteur qui les fait marcher ».

Le Président NOLORGUES procède à la distribution de cadeaux à l'attention du Président BARBET et de Monsieur TROSSAT ; un maillot floqué « LAURAFoot » sigle de la nouvelle grande ligue et portant le numéro 16 (pour 2016).

Le Président NOLORGUES clôt l'Assemblée en invitant les personnes présentes à prendre le pot de l'amitié.

Le Président,

Dr Vincent NOLORGUES

Les Secrétaires de séance,

J.F. MEZURE et Y. BEGON



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

ANNEXE

Résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la dissolution, connaissance prise du projet de traité de fusion en date du 19 août 2016, du rapport de présentation de l'opération, du rapport du commissaire à la fusion et de la présentation de la réforme territoriale,

- **approuve** dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu entre la Ligue Rhône-Alpes de Football et la Ligue d'Auvergne de Football (en ce compris ses annexes), aux termes duquel la Ligue d'Auvergne de Football fait apport à la Ligue Rhône-Alpes de Football, à titre de fusion-absorption, de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant son patrimoine,
- **approuve** la transmission universelle du patrimoine de la Ligue d'Auvergne de Football à la Ligue Rhône-Alpes de Football, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 mars 2016 de la Ligue d'Auvergne de Football, des éléments d'actif apportés (4 182 996 €) et des éléments de passif pris en charge (soit 1 744 020 €), soit un actif net apporté égal à 2 438 976 €,
- **prend acte** des variations de l'actif net apporté intervenues entre le 31 mars 2016 et le 30 juin 2016,
- **prend acte** que, compte tenu de la valeur des éléments d'actif apportés (soit 3 905 160 €) et des éléments de passif pris en charge (soit 1 575 826 €) au 30 juin 2016, l'actif net apporté à cette date s'élève à 2 329 334 €,
- **approuve** la fixation de la date d'effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2016, de sorte que les résultats de toutes les opérations, réalisées par la Ligue d'Auvergne de Football entre le 1^{er} juillet 2016 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la Ligue Rhône-Alpes de Football et considérées comme accomplies par elle depuis le 1^{er} juillet 2016,
- **prend acte**, que d'un point de vue juridique, la fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « Date de Réalisation » :
 - approbation de la fusion par la présente assemblée générale de la Ligue d'Auvergne de Football,
 - approbation la fusion par l'assemblée générale de la Ligue Rhône-Alpes de Football devant se tenir le 1^{er} octobre 2016,
- **prend acte**, conformément au projet de traité de fusion et en conséquence de la fusion, que la Ligue Rhône-Alpes de Football s'engage notamment à :



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

- affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire,
 - assurer la continuité de l'objet de la Ligue d'Auvergne de Football et
 - admettre comme membres de la Ligue Rhône-Alpes de Football, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres de la Ligue d'Auvergne de Football, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6),
- **prend acte**, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de traité de fusion (article 5.4) et sous la condition suspensive de réalisation de la fusion, que les membres du Conseil de Ligue de la Ligue d'Auvergne de Football en fonction à ce jour, seront membres de droit du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et ce, de la Date de Réalisation de la Fusion jusqu'à la prise de fonction du Conseil de Ligue qui sera élu par l'assemblée générale électorale devant se tenir au plus tard le 31 janvier 2017, étant précisé que les membres siégeant en qualité de Président de District, en cas de changement de Président de District au cours de cette période, le Président de District nouvellement élu remplacera le Président de District sortant,
- **prend acte** qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017 :
- les règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue d'Auvergne de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion,
 - les règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue Rhône-Alpes de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,
 - le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue d'Auvergne de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion,
 - le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue Rhône-Alpes de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,
 - les licences délivrées par chacune des deux Ligues antérieurement à la Date de Réalisation continueront d'être valables pour la durée de la saison 2016/2017,
 - les licences délivrés par la Ligue Rhône-Alpes de Football en cours de saison 2016/2017, le seront aux tarifs en vigueur au sein de :
 - ✓ la Ligue Rhône-Alpes de Football pour toute demande de licence formée par toute personne rattachée à un organe affilié à la Ligue Rhône-Alpes de Football préalablement à la fusion,



**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE LA LIGUE D'Auvergne DE FOOTBALL**

Procès-Verbal
Samedi 24 Septembre 2016

- ✓ la Ligue d'Auvergne de Football pour toute demande de licence formée par toute rattachée à un organe affilié à la Ligue d'Auvergne de Football préalablement à la fusion,
- **approuve et adopte**, article par article, puis dans son ensemble les statuts figurant en annexe 2.4 du projet de traité de fusion,
- **décide**, en conséquence de la fusion décidée ci-dessus et sous la condition suspensive de sa réalisation définitive, conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, la Ligue d'Auvergne de Football sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du seul fait de la fusion à compter de la Date de Réalisation de la fusion.